

# Enseignante ou enseignant en formation professionnelle - DEP en usinage

## DESCRIPTION DU POSTE

Vous souhaitez devenir enseignant en formation professionnelle, plus particulièrement pour le programme suivant : [DEP en usinage](#)?

Vous avez de l'expérience en lien direct avec la matière enseignée et souhaitez maintenant en faire bénéficier la relève?

Il pourrait être possible de réaliser votre rêve au [Centre de formation professionnelle L'Émergence](#), à Deux-Montagnes!

En tant qu'enseignante ou enseignant en formation professionnelle, vous transmettez des notions dans une discipline en lien avec votre domaine de compétences et d'expérience auprès d'une clientèle variée. Vous travaillerez avec les élèves afin qu'ils développent les compétences requises pour intégrer le marché du travail afin de pratiquer le métier ou la profession choisie.

Plus précisément, vous serez amené(e) à :

- Participer à l'élaboration des cours et du matériel pédagogique
- Planifier, élaborer, organiser et mettre en œuvre des activités pédagogiques selon le rythme d'apprentissage de vos élèves tout en respectant le programme établi par le Ministère de l'Éducation ou par l'établissement
- S'assurer que l'ensemble du groupe a assimilé la matière et offrir un support aux élèves présentant des difficultés
- Préparer, observer et évaluer la progression des apprentissages des élèves
- Renseigner les élèves sur le programme d'études et les choix de carrière en lien avec la profession enseignée
- Superviser les projets individuels ou de groupes en atelier

### Compétences requises :

- Avoir le souci de l'accompagne et de la réussite des élèves
- Communiquer clairement et de manière appropriée, et ce, à l'oral comme à l'écrit
- Avoir une attitude positive et une habileté à motiver des personnes
- Avoir une aisance à analyser des situations et à prendre des décisions
- Avoir une organisation efficace de son temps
- Avoir une excellente capacité d'adaptation
- Avoir un sens développé de la collaboration

### **Critères d'admissibilité :**

- Détenir un diplôme professionnel, collégial ou universitaire en lien avec la spécialité
- Avoir cumulé un minimum de 5 ans d'expérience en lien avec la matière enseignée serait souhaitable
- Avoir des aptitudes en pédagogie
- Avoir une excellente maîtrise de langue française à l'oral et à l'écrit
- La connaissance de la programmation MasterCam est essentiel
- Avoir de l'expérience à titre d'enseignant serait considéré comme un atout majeur\*

\*Pour les candidats qui en sont à leur première expérience en enseignement, nous offrons un support par le biais d'une équipe de conseillers pédagogiques dévoués, qui vous guideront à travers cette fonction!

### **SALAIRE**

#### **Suppléance ou remplacement de courte durée**

- Le salaire est calculé selon la durée du remplacement dans une journée.
- Voici le salaire offert pour la suppléance selon la convention collective en vigueur
  - 60 minutes et moins : 46,52\$
  - Entre 61 minutes et 150 minutes : 116,30\$
  - Entre 151 minutes et 210 minutes : 162,82\$
  - Plus de 210 minutes : 232,60\$

#### **Contrat de plus de deux mois**

- Voici le salaire annuel à temps plein offert pour un contrat, selon la convention collective en vigueur : Entre 46 527\$ et 92 027\$, selon la scolarité et l'expérience
- Des attestations d'expériences devront nous être acheminées afin que nous puissions calculer votre échelon, le cas échéant.

Veillez noter qu'à tout moment dans le processus d'embauche, une demande de références professionnelles pourrait être requise.

Le CSSMI s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSMI est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette Loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSMI d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

Le CSSMI remercie tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, nous communiquerons seulement avec les personnes retenues pour une entrevue.